

**MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTÉE
DE MAITRISE D'OEUVRE < 90 000 € HT**



Mairie de Marans – Charente Maritime

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Domaine « BATIMENT »

Marché passé selon une procédure adaptée

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

**CONSTRUCTION D'UN POULAILLER
- 17230 MARANS -**

Règlement de consultation

N° de marché

M	2	0	1	8	/	0	6
---	---	---	---	---	---	---	---

Candidature à remettre : avant le vendredi 22 juin 2018 à 12h00

Sommaire

Identification de la personne publique contractante	3
Art 1 : Objet de la consultation	4
Art 2 : Conditions du marché.....	4
2-1 : Formes du marché:.....	4
2-2 : Décomposition du marché :	4
2-3 : Durée /délai d'exécution:.....	4
2-4 : Délai de validité de l'offre :	5
2-5 : Phase de consultation et de négociation.....	4
Art 3 : Eléments nécessaires à la sélection des candidatures:.....	5
3-1 : Pièces particulières:.....	5
3-2 : Capacités :	5
3-3 : Situations juridiques:.....	5
Art 4 : Appréciation et jugement des offres :	6
Art 5 : Conditions d'envoi ou de remise des offres :	6
Art 6 : Délais d'exécution:.....	7
Art 7 : Renseignements complémentaires.....	7

Identification de la personne publique contractante

Pouvoir adjudicateur	Mairie de Marans
Adresse postale	Place Ernest Cognacq 17230 MARANS
Téléphone – Standard	05 46 01 10 29
Télécopieur	05 46 01 01 72
Site internet	www.ville-marans.fr
Personne habilitée à signer les marchés	Monsieur le Maire de Marans Thierry BELHADJ
Personnes habilitées à donner des renseignements (article 130 du décret n°2016-360 du 25/03/16)	Monsieur BERTAU Eric urbanisme@ville-marans.fr 05.46.01.75.81
Comptable assignataire des paiements	Monsieur le Trésorier Principal 2 rue de Marans 17170 COURCON
Imputation Budgétaire	Budget principal de la Ville de Marans
Type de procédure	Marché à procédure adaptée, en application de l'article 42-2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016
Type de marché	Marché de maîtrise d'œuvre
Maîtrise d'ouvrage	Mairie de Marans – Charente Maritime
Jours et heures d'ouverture de la Mairie	Lundi : 14h00 à 17h00 Mardi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30 Mercredi et Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 Vendredi : 14h00 à 16h00

Article 1 : Objet de la consultation

La construction d'un Poulailier situé au Pré de la Grave - 17230 MARANS, parcelle AR0051, composé de :

- **Un cheminement pédagogique sur les poules de Marans ;**
- **16 poulailiers et 2 locaux techniques (une poussinière et un local de logistique), d'une surface totale de 230 m2 environ ;**
- **Un aménagement extérieur de 2 000 m2 (dont un espace de détente et de jeux pour les enfants).**

Ces espaces seront reliés par un préau permettant de réaliser cette promenade à l'abri des intempéries.

Ce projet répondra aux normes d'hygiène et tiendra compte dans sa conception de la rationalité des coûts de fonctionnements.

Article 2 : Conditions du marché

2-1 : Forme du Marché

- Marché ordinaire Marché à tranches
 Accord-cadre à bons de commande Accord-cadre à marchés subséquents

2-2 : Décomposition du marché

- Le marché fait l'objet d'un lot unique.
 Le marché est décomposé en plusieurs lots

2-3 : Durée /délai d'exécution

Aucune modification ne peut être apportée par le candidat lui-même, toute modification de sa part rendrait son offre irrecevable.

Le marché prend effet à compter :

- de sa date de notification (**envisagée semaine 27**) du

Pour une durée **de 56 semaines** correspondant au délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est :

- imposé par le pouvoir adjudicateur : **Juillet 2019**
 fixé par le candidat à l'article 6 du présent marché
 optimisé par le candidat à l'article 6 du présent marché, dans le respect des délais plafonds

Les Variantes administratives sont refusées, les variantes techniques sont autorisées

2-4 : Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé par l'acte d'engagement, soit 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-5 : Phase de consultation et de négociation

Date limite de réception des offres :
Vendredi 22 juin 2018 à 12 heures

Une phase de négociation de 15 jours est prévue à compter de cette date. Le pouvoir adjudicateur aura la faculté d'engager ou non cette phase de négociation.

Article 3 : Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre du groupement devra produire les pièces suivantes :

3-1 : Pièces particulières

- Le Règlement de Consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- L'offre technique et financière du titulaire

Les pièces du DCE sont consultables sur : <http://demat.centraledesmarches.com/7039375>

3-2 : Capacités

Les documents et renseignements listés ci-après sont exigés lors du dépôt de la candidature :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices (ou DC2)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- Attestation d'assurance de responsabilité décennale
- Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique du candidat
- Liste de références

3-3 : Situation juridique

Les documents listés ci-après ne sont pas exigés lors du dépôt de la candidature.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché (ou chaque membre du groupement) sera tenu de les fournir avant l'attribution du marché en cas de procédure ouverte sans négociation ou avant l'engagement des négociations en cas de procédure ouverte avec négociation :

- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (*) (ou DC1)

- Extrait K-Bis datant de moins de 3 mois (ou équivalent) ;
- Copie du jugement en cas de redressement judiciaire (le cas échéant) ;
- Attestation de régularité fiscale ;
- Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales datant de moins de 6 mois (attestation de vigilance) ;
- Certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- Liste nominative des travailleurs étrangers (ou attestation de non emploi de travailleurs étrangers).

Article 4 : Appréciation et jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants, avec les pondérations suivantes :

- **Garanties technique et financière : 10 %**

L'offre obtenant la meilleure appréciation aura 10 points, les autres offres auront une note proportionnelle à l'appréciation par le jury.

- **Références dans la conduite de maîtrise d'œuvre de projets similaires : 30 %**

L'offre obtenant la meilleure appréciation aura 30 points, les autres offres auront une note proportionnelle à l'appréciation par le jury.

- **Pertinence de la note méthodologique et technique : 30 %**

L'offre obtenant la meilleure appréciation aura 30 points, les autres offres auront une note proportionnelle à l'appréciation par le jury.

- **Prix proposé pour la prestation : 30 %**

L'offre au meilleur prix aura 30 points, l'offre la plus élevée aura une note de 0, les autres offres auront une note proportionnelle à l'écart de prix entre 30 et 0.

Article 5 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres devront parvenir sous pli cacheté, contenant l'enveloppe intérieure également cachetée, et portant la mention :

**CONSTRUCTION D'UN POULAILLER
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS**

L'enveloppe intérieure portera l'identification du candidat et la mention « enveloppe intérieure », et contiendra les pièces définies à l'article 3 du présent règlement, documents complétés, signés et paraphés par le candidat.

Ce pli devra être déposé en mairie contre récépissé ou, s'il est envoyé par courrier, par pli recommandé avec accusé de réception.

En tout état de cause, la candidature devra parvenir au plus tard :

Le Vendredi 22 juin 2018, à douze heures (12h00)

A l'adresse suivante :

Mairie de Marans
A l'attention de M.BERTAU Eric
Place Ernest Cognacq – BP 50028
17230 MARANS

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites mentionnées ci-dessus, ou remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues, et seront renvoyées closes à leur expéditeur.

Article 6 : Délais d'exécution

Objet	Délai d'exécution plafond fixé par le pouvoir adjudicateur	Délai d'exécution proposé par le candidat
Délai	56 semaines	

Article 7 : Renseignements complémentaires

Toute demande d'information complémentaire devra être formulée par écrit (au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres) à :

MAIRIE DE MARANS
M. Eric BERTAU
Place Cognacq
17230 MARANS

Courriel : urbanisme@ville-marans.fr